

Libéralisation du capital des pharmacies, ou «soigner le mal par le mal»



Alerte : *Garcinia cambogia*



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

Pharmacie.ma

21 ans au service de la pharmacie

CHRONIQUE

Libéralisation du capital des pharmacies, ou «soigner le mal par le mal»

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le malaise de la profession pharmaceutique ne cesse de s'amplifier. Le jeudi 9 avril 2026, les pharmaciens ont prévu de manifester leur colère devant le Conseil de la concurrence, dont certaines recommandations ont suscité une vive inquiétude au sein de la profession. Cette mobilisation traduit un profond ras-le-bol face à une situation économique devenue fragile et à un manque de visibilité quant à l'avenir du modèle officinal.



S'il ne fait aujourd'hui aucun doute qu'une réforme structurelle est nécessaire pour améliorer les services rendus aux patients et moderniser la pratique officinale, il est tout aussi évident que le mode de rémunération actuel compromet la rentabilité de nombreuses pharmacies. Le système, principalement fondé sur la marge commerciale sur le médicament, montre ses limites dans un contexte marqué par la régulation des prix et l'érosion progressive des marges.

Cette fragilité économique est aggravée par une augmentation rapide et insuffisamment régulée du nombre d'officines. Le nombre de pharmacies est passé d'environ 9 600 en 2017 à plus de 14 000 en 2025. Une telle progression, non accompagnée de mécanismes efficaces de régulation territoriale, accentue la pression concurrentielle et contribue à déséquilibrer le tissu officinal. Par ailleurs, certains manquements aux règles déontologiques nuisent à l'image de la profession et fragilisent la confiance du public, pourtant essentielle à la mission de santé publique du pharmacien.

Dans plusieurs pays voisins, cette problématique a été anticipée par la mise en place d'un modèle économique plus diversifié, destiné à réduire la dépendance exclusive au prix du médicament. L'équilibre financier de l'officine repose désormais sur trois piliers complémentaires. La marge commerciale classique, dont la part tend à diminuer progressivement, les honoraires de dispensation,

qui reconnaissent l'acte pharmaceutique, et les rémunérations liées aux missions de santé publique, notamment la prévention, l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou encore la vaccination.

Parallèlement, le pharmacien a considérablement renforcé son expertise afin de consolider son rôle de professionnel de santé de premier recours. La digitalisation des officines s'accélère, permettant une meilleure gestion du parcours patient, une optimisation des stocks et une amélioration de la qualité du service rendu. De nombreuses pharmacies ont également engagé des démarches qualité visant à standardiser les bonnes pratiques et à garantir un niveau de prise en charge conforme aux exigences modernes du système de santé.

Cependant, cette évolution ne peut aboutir sans une gouvernance professionnelle forte, capable d'assurer une régulation éthique et rigoureuse de la profession. Cette gouvernance, assurée par les instances ordinales, doit veiller au respect de la déontologie, défendre les intérêts des pharmaciens, promouvoir des pratiques de qualité et contribuer activement à l'élaboration des politiques de santé. Plus que jamais, l'avenir de la pharmacie passe par une réforme équilibrée qui reconnaisse pleinement la valeur du pharmacien en tant qu'acteur essentiel du système de santé.

Certaines recommandations du Conseil de la concurrence peuvent paraître pertinentes, mais considérer que la libéralisation du capital des pharmacies constitue une solution favorable à la profession reste difficilement défendable. L'ouverture du capital ne sauvera pas les pharmaciens et fait courir le risque de voir des actionnaires à la tête des pharmacies, dont les priorités pourraient s'éloigner des impératifs de santé publique. Pour reprendre un langage propre aux pharmaciens, la libéralisation du capital revient à soigner le mal par le mal, mais à des doses résolument allopathiques...



Vous cherchez des informations sur un médicament : consultez la nouvelle version de votre site [medicament.ma](https://www.medicament.ma)



Une version entièrement repensée pour une navigation mobile plus fluide et plus agréable.



Compléments alimentaires minceur : la *Garcinia cambogia* sous surveillance au niveau international



L'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) a publié le 3 avril 2026 une note d'information mettant en garde contre l'utilisation des compléments alimentaires destinés à la perte de poids contenant la plante *Garcinia cambogia*. Cette alerte s'appuie sur plusieurs données scientifiques et signalements internationaux faisant état d'effets indésirables parfois graves associés à ces produits, largement commercialisés sur internet et en parapharmacie.

La *Garcinia cambogia*, fruit tropical originaire d'Asie du Sud-Est, contient de l'acide hydroxycitrique (HCA), substance supposée réduire l'appétit et limiter le stockage des graisses. Cette promesse attractive pour les personnes souhaitant perdre du poids les expose à des effets indésirables. En effet, plusieurs autorités sanitaires internationales ont exprimé leurs préoccupations quant à son profil de sécurité.

Aux États-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a reçu des signalements d'atteintes hépatiques sévères potentiellement liées à la consommation de compléments contenant cette plante.

En Europe, l'European Food Safety Authority (EFSA) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) ont également examiné plusieurs cas d'effets indésirables incluant des troubles hépatiques, cardiovasculaires, digestifs et psychiatriques. Certains rapports scientifiques ont décrit des cas d'hépatites aiguës ayant nécessité une hospitalisation, voire une transplantation hépatique dans de rares situations. D'autres effets indésirables rapportés incluent anxiété, agitation, palpitations, céphalées et troubles digestifs. Le risque peut être accentué en cas d'association avec certains médicaments, notamment les antidépresseurs, antidiabétiques ou traitements cardiovasculaires, pouvant entraîner des interactions médicamenteuses potentiellement dangereuses.

Face à ces éléments, l'AMMPS recommande d'éviter l'utilisation des compléments alimentaires contenant la Garcinia cambogia et insiste sur la nécessité de consulter un professionnel de santé avant toute prise de produit minceur, en particulier chez les patients atteints de maladies chroniques ou suivant un traitement médicamenteux.

L'agence rappelle également l'importance de déclarer tout effet indésirable suspecté après la prise d'un complément alimentaire. La nutriviigilance constitue en effet un outil essentiel pour renforcer la sécurité sanitaire et mieux encadrer l'usage de produits souvent perçus, à tort, comme totalement inoffensifs.

Dans un contexte mondial marqué par une forte demande des produits amaigrissant cette mise en garde rappelle que «naturel» ne signifie pas toujours «sans risque». Une approche encadrée par des professionnels de santé reste la meilleure garantie d'une prise en charge sûre et efficace.

Pesticides et cancer : une étude internationale met en lumière un risque environnemental sous-estimé

Une étude récente publiée dans Nature Health révèle un lien préoccupant entre l'exposition environnementale aux pesticides agricoles et le risque de développer certains cancers. Ce travail collaboratif mené par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Pasteur, l'Université de Toulouse et l'Instituto Nacional de Enfermedades Neoplásicas (INEN) apporte de nouvelles preuves scientifiques sur les mécanismes biologiques impliqués dans l'apparition de cancers liés à des expositions multiples et prolongées aux pesticides.

Contrairement aux approches traditionnelles qui évaluent les substances chimiques de manière isolée, cette étude adopte une

méthodologie innovante intégrant données environnementales, registres nationaux du cancer et analyses biologiques. Les chercheurs ont examiné l'exposition à 31 pesticides utilisés en agriculture, présents dans l'air, l'eau et l'alimentation, souvent sous forme de mélanges complexes. Fait notable : aucune de ces substances n'est classée cancérigène avéré pour l'être humain par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui souligne la difficulté d'évaluer les risques liés à l'exposition combinée à plusieurs produits chimiques.

Le Pérou a constitué un terrain d'étude particulièrement pertinent en raison de l'intensité de certaines pratiques agricoles et des fortes disparités socio-économiques. Les résultats montrent que certaines populations, notamment rurales et autochtones, sont exposées simultanément à une douzaine de pesticides à des concentrations élevées. En croisant les données environ-



nementales avec celles de plus de 150 000 patients diagnostiqués entre 2007 et 2020, les chercheurs ont identifié des zones où le risque de cancer était en moyenne 150 % plus élevé.

Les analyses biologiques ont mis en évidence des perturbations précoces des mécanismes cellulaires, en particulier au niveau du foie, organe central dans la transformation des substances toxiques. Ces altérations, souvent silencieuses, pourraient fragiliser les tissus et favoriser l'apparition de cancers sous l'effet d'autres facteurs comme l'inflammation ou certaines infections.

Cette étude remet en question les modèles classiques d'évaluation toxicologique fondés sur des seuils de sécurité pour chaque substance prise individuellement. Elle souligne l'importance de prendre en compte l'exposition réelle aux mélanges de pesticides et l'influence de facteurs environnementaux, notamment les événements climatiques extrêmes comme le phénomène El Niño.

Au-delà du cas péruvien, ces travaux soulignent un enjeu majeur de santé publique mondiale : mieux comprendre l'impact des expositions environnementales cumulées afin d'améliorer les stratégies de prévention et de protection des populations les plus vulnérables.

Source : Mapping pesticide mixtures to cancer risk at country scale with spatial exposomics, Nature Health

Cannabis thérapeutique : la France prépare une généralisation progressive d'ici 2027

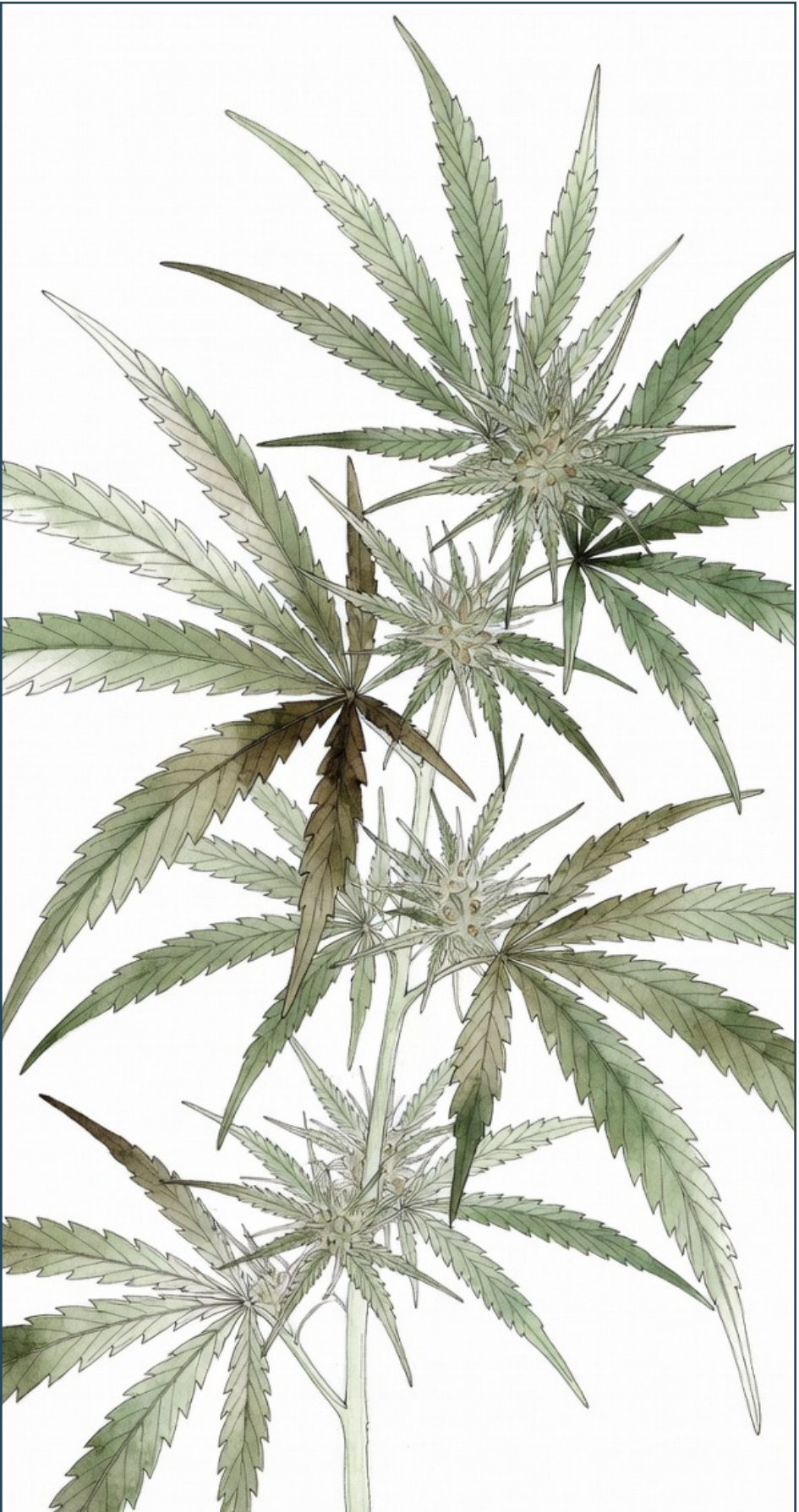
Après plusieurs années d'expérimentation, les autorités sanitaires françaises ont fixé un calendrier pour la mise en place du cannabis à usage médical d'ici 2027. Selon les informations révélées par France Inter, un projet de décret est actuellement en cours de consultation auprès des industriels, pharmaciens et associations de patients, avant un examen par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Une réunion s'est tenue récemment au ministère de la Santé sous la coordination de la Direction générale de la santé (DGS) et de la Direction de la sécurité sociale (DSS). Le texte en préparation doit définir les critères d'évaluation que la HAS examinera à l'automne afin de déterminer l'intérêt thérapeutique du cannabis médical et les conditions de sa prise en charge par l'Assurance maladie. Un second décret devrait également autoriser les laboratoires à commercialiser ces médicaments, jusqu'ici limités à la recherche.

Le cannabis thérapeutique pourrait être indiqué chez des patients souffrant de pathologies sévères, notamment certains cancers, formes d'épilepsie résistantes ou douleurs chroniques réfractaires aux traitements conventionnels. L'expérimentation menée entre 2021 et 2024 a concerné 2 761 patients et a montré une amélioration significative de certains symptômes, sans signalement d'effets indésirables inattendus. Actuellement, environ 700 patients continuent d'en bénéficier grâce à un dispositif transitoire mis en place par le ministère de la Santé.

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a décidé de prolonger ce dispositif jusqu'à fin 2026 afin d'éviter toute interruption de traitement pour les patients concernés. Selon les estimations, plus de 400 000 personnes pourraient à terme bénéficier de cette option thérapeutique si son intégration dans le droit commun est confirmée.

La France rejoindrait ainsi plusieurs pays européens ayant déjà encadré l'usage médical du cannabis, illustrant une évolution progressive des politiques de santé vers une meilleure prise en charge de la douleur et des maladies chroniques.
Source : radiofrance.fr



PARA
EXPO 2026

12ÈME ÉDITION



LES 02 et 03 Mai 2026 Hôtel Hyatt Regency Casablanca

SALON INTERNATIONAL DE LA **PARAPHARMACIE**
DU **PARAMÉDICAL** ET DU **BIEN-ÊTRE**

PARA
EXPO

DATES À RETENIR

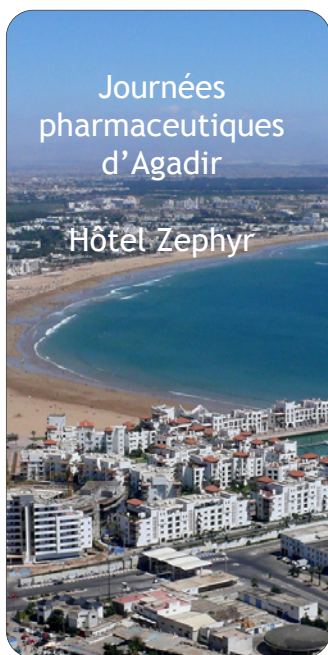
17 & 18 avril 2026



1^{er} et 2 mai 2026



15 et 16 mai 2026



23 mai 2026

